

## **REUNION DU 2 MAI 2006**

L'an deux mille six, le deux mai, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, SOMMERMONT Jean-François, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absents : NAVARRE Denis, PARMENTIER Sandrine (qui a donné pouvoir à M. LEVERT Alain)

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 20 février 2006.

### **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

Madame BOURNAZEL devient présidente de séance. Elle présente le compte administratif 2005 dressé par Monsieur NAVARRE Maurice, Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	108 617,31	-	108 617,31
Recettes	129 210,00	-	129 210,00
Résultat	20 592,69	-	20 592,69
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	15 055,23	-	15 055,23
Recettes	15 840,03	-	15 840,03
Résultat	784,80	-	784,80
<b>RESULTAT</b>	<b>21 377,49</b>	<b>-</b>	<b>21 377,49</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2. AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2005 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2005 ;

Constatant que le compte administratif 2005 présente les résultats suivants ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, le Conseil Municipal décide, par 9 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 abstention, d'affecter le résultat en réserve à la section d'investissement (c/1068) la somme de 11 211,92 € et à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) à la section de fonctionnement (c/002) la somme de 21 398,17 €.

<b>AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE N = 2005</b>	<b>1</b> Résultat Exercice N- 1	<b>2</b> Virement en investiss. Exercice N	<b>3</b> Résultat Exercice N	<b>4 = 1 + 2 + 3</b> Résultat de clôture Exercice N	<b>5</b> Restes à Réaliser Exercice N	<b>6</b> Solde des R.à R. Exercice N	<b>7 = 4 + 6</b> A affecter au budget Exercice N+1
Fonctionnement	24 014,12	11 996,72	20 592,69	32 610,09	/	/	<b>32 610,09 €</b>
Investissement	- 11 996,72	/	784,80	- 11 211,92	/	/	- 11 211,92 €
<b>TOTAL</b>	12 017,40	11 992,72	21 377,49	21 398,17	/	/	21 398,17 €

### **3. COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de GUILBERT Catherine qui a été le comptable de notre Commune en 2005.

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4. TAXES D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire présente le travail de la Commission des Finances. Celle-ci propose de reconduire les taux appliqués l'année dernière. Après en avoir délibéré, les Conseillers fixent à l'unanimité, les taux des 4 taxes locales pour 2006 selon le tableau suivant :

Taxe d'habitation	14,00 %
Taxe sur le foncier bâti	16,00 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,00 %
Taxe professionnelle	9,20 %

## **5. BUDGET PRIMITIF 2006**

M. le Maire donne lecture du projet dudit budget. Il précise que la Commission des Finances qui a préparé ce budget a constaté qu'il était très « serré ». C'est pourquoi les projets des travaux en cours seront étudiés ultérieurement par la Commission des Travaux après analyse financière et selon les possibilités d'emprunt. Un budget supplémentaire est donc envisageable, surtout si les subventions sollicitées sont accordées.

Après avoir apporté toutes les modifications souhaitées, et après en avoir délibéré, les Conseillers adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2005.

		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	B.P.05	140 281 €	140 281 €
INVESTISSEMENT	R.à.R. 04	/	/
	B.P. 05	24 618 €	24 618 €
TOTAL		164 899 €	164 899 €

Un exemplaire sera déposé aux archives après visa de la Préfecture.

## **6. CONVENTION / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE NOYE**

Conformément à la législation, M. le Maire présente la convention proposée par le Collège d'Ailly sur Noye. Elle permet aux enfants du village de fréquenter ce collège alors que notre Commune ne fait pas partie de la Communauté de Communes du Val de Noye.

Les Conseillers approuvent ladite convention et autorisent M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

- *Rue de Rumigny* : L'extension du réseau électrique de la Rue de Rumigny a été programmé, en attente d'un devis du SIER.

- *Signalisation routière* : Un devis pour les panneaux ainsi que les marquages au sol manquants (ou effacés) a été demandé.

- *Plateaux bois* : Les plateaux en bois appartenant à la Commune ainsi que les supports peuvent être prêtés aux habitants et aux associations moyennant une caution de 30 € par plateau et 10 € par support

- *Plancher de l'église* : M. Franck Choquet se propose de remplacer le plancher de l'église situé au niveau de l'horloge accompagné d'au moins deux Conseillers ; MM. Navarre Jean-Claude, Sommermont Jean-François, Hermant Eric et Levert Alain sont prêts à aider M. Choquet le moment venu.

- *Ecole* : Suite au passage à l'école de la Déléguée Départementale de l'Education Nationale, le rapport ne fait état d'aucun problème particulier.

- *Syndicat d'eau* : Suite au courrier en date du 15 mars du Président du SIER, concernant le renforcement d'eau de la rue de Saint-Sauflieu, il est spécifié « qu'afin de remettre les finances du syndicat à jour, il serait judicieux de ne pas programmer de travaux pour 2006 permettant ainsi de terminer sereinement les dossiers des travaux en cours ». Dossier à suivre...

- *Communauté de Communes* : Cent quarante huit réponses ont répondu au questionnaire relatif à la Communauté de Communes ; les réponses seront analysées très prochainement.

- *Terrain de sport* : Le terrain de sport est momentanément fermé, suite aux différentes remarques parvenues en mairie et au constat fait sur place concernant les nombreux débris de verre et déjections canines retrouvés sur le terrain ; M. le Maire rappelle qu'il est responsable de la sécurité des personnes fréquentant le terrain. L'enseignant a été prévenu de cette interdiction momentanée.

- *Voyage communal* : Compte tenu de la faible participation au voyage qui était organisé chaque année (rappelons qu'il a été annulé l'an dernier), et par rapport à son coût, il est décidé de ne pas proposer de sortie cette année.

- *Accueil des nouveaux habitants* : Il paraît judicieux pour l'Assemblée d'attendre le début de l'année prochaine, de nombreuses constructions en cours actuellement seront alors terminées.

Les Membres du Conseil Municipal